L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
"Il faut que l'UNION soit conservée."

MARDI MATIN, 20 JANVIER 1835.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 20 janvier.

Un grand nombre d'électeurs du 3me. district recommande M. A. Grailhe, comme candidat pour la place d'Alderman devenu vacante par la résignation de M. H. Pédesclaux.

La législature dans une de ses dernières séances s'est nommée deux sténographes; nous ne savons pas jusqu'à quel point sont limités les devoirs de l'imprimeur d'Etat, mais nous ne croyons pas que de publier les discours qui se prononcent à chacune des séances soit dans nos attributions, dès lors nous demandons aux membres de la Législature, s'il est de notre devoir de publier et de traduire les débats de ces deux chambres.

L'HOMME GIROUETTE.

Le *Whig* ne paraît pas content que M. Gayarré ait été élu sénateur au Congrès; il est étonné que la législature ait fait un pareil choix. Son étonnement vient de ce que la majorité de nos deux chambres étant, selon lui, anti-jacksoniste, leur choix soit tombé sur un jacksoniste. Nous avouons qu'il y a de quoi se donner au diable: et, pour un homme qui n'a pas la tête bien forte, c'est un coup capable de la lui faire perdre tout-à-fait. *Il y a eu des transfuges*, dit-il, *des hommes qui ont méconnu le devoir sacré qu'ils s'étaient engagés de remplir; ce n'est pas un jeu que cela..... celui qui se fait un jeu de son mandat, perd bientôt une popularité usurpée!!* en un mot, le *Whig* fait de la morale.

C'est trop fort. Pauvre morale! quoi! tu en serais réduite à aller te perdre dans les colonnes du *Whig!* Le *Whig* aurait-il oublié l'*Argus*? Quoi! il ose parler de transfuges! Mais faut-il lui rappeler ce qu'il est, lui qui a dit à quiconque a voulu l'entendre, que pour de l'argent, il sauterait pour tout le monde? N'a-t-il pas sauté pour Dawson, puis pour White? Payez le, il sautera pour Louis-Philippe, pour Nicolas, pour le grand-turc; c'est là sa morale; il l'a affichée, placardée dans les rues, dans les lieux publics, partout. N'a-t-il pas poussé l'impudeur jusqu'à se mettre à l'encan au plus offrant et dernier enchérisseur? et c'est après s'être ainsi prostitué qu'il vient faire de la morale à nos hommes d'état, leur parler de mandat sacré, &c. &c.! pour en agir ainsi, il faut vraiment avoir perdu ce gros bon sens, si nécessaire à l'homme dans le commerce de la vie.

Après avoir jeté au nez du public, ces trois ou quatre petites phrases, terminées comme cela est de rigueur, par plusieurs points d'exclamation, le *Whig* croit qu'il est temps qu'il s'arrête, annonçant toutefois qu'il reviendra sur cette matière importante. Mais pour Dieu et pour son propre honneur, qu'il se taise donc, le pauvre *Whig*, qu'il n'aille pas combler la mesure, en ajoutant encore une sottise à toutes celles qu'il a déjà commises.

C'est là un véritable conseil d'amis que nous lui donnons; car, si nous étions ses ennemis, nous l'exciterions à en dire davantage, persuadés que, plus il parlera, plus il se fera de tort; nous sommes certains que s'il a de vrais amis, ils lui parleront dans le même sens que nous.

Puisque nous avons consacré aujourd'hui une partie de notre temps à converser avec le *Whig*, nous terminerons en lui adressant deux ou trois questions auxquelles il nous fera plaisir de répondre catégoriquement.

Nous lui demanderons:

1°. S'il n'a pas renoncé au titre de citoyen français, pour prendre celui de citoyen américain?

2°. S'il ne s'est pas toujours considéré comme américain, et s'il n'a pas usé largement de tous les privilèges attachés à ce titre?

3°. Ce qu'il ferait dans le cas où la guerre éclaterait entre les Etats-Unis et la France?

Si nous tenons à avoir la réponse du *Whig* à ces trois questions, c'est seulement à cause de la qualité d'homme politique qu'il a prise. Nous voudrions savoir si l'homme qui a demandé le titre de citoyen pour les avantages qu'il a cru pouvoir en retirer, se croirait dispensé de subir toutes les conséquences auxquelles il pourrait se trouver entraîné par le contrat qu'il a fait?

Là se borne ce que nous avons à dire au *Whig*. Sa réponse nous donnera la mesure de la conduite que nous aurons à tenir à son égard.

DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL.

En dépit des objections du maire, le conseil de ville persiste à ouvrir la rue Galatin à travers la place Jackson; et l'on sait à n'en pouvoir douter que c'est dans le but de diviser un peu plus tard cette place en terrains, et de les vendre. On conçoit difficilement que nos aldermen se fassent un jeu de fouler au pied les intentions du gouvernement général, qui n'a abandonné à la ville cette portion de terre, qu'à la condition qu'elle en ferait à toujours une place publique.

Mais ce n'est pas le seul fait remarquable de cette séance; les inconséquences et les contradictions n'y ont pas manqué. Le maire s'opposait à une résolution précédente, qui avait pour objet de demander à la législature une loi spéciale pour créer le recorder juge de paix; et il donnait pour raison de cette opposition une loi de 1825, qui confère cette qualité non seulement au recorder, mais au maire et à tous les aldermen. Néanmoins le conseil a persisté à demander à la législature une seconde édition de sa loi de 1825, en faveur du recorder seulement!

Puis, par contre, le conseil a approuvé le veto du maire à une résolution qui l'autorisait à faire prolonger les rues de l'Esplanade, Tremé et du Quartier, en se conformant aux dispositions de la loi du 3 avril 1832, quand aucune des conditions qu'exige cette loi n'avaient été remplies. Puis, que le conseil, en vue de la loi de 1825, dont le maire a cité le texte, n'a pas jugé à propos de s'arrêter à une objection aussi palpable, il aurait dû, pour être conséquent avec même, ne pas s'arrêter non plus aux objections à cette l'autre résolution, basées sur la loi de 1832. S'il en a agi autrement, serait-ce parce que le maire a cité *verbatim et litteratim* la loi de 1825, et qu'il s'est borné à commenter quelques-unes des dispositions de celle de 1832? Il serait vraiment curieux d'éclaircir ce fait; car il prouverait que nos aldermen comprennent mieux ce qu'on se donne la peine de leur expliquer, que ce qu'ils s'expliquent eux-mêmes.

Le vote de ces messieurs sur la résolution relative à la souscription de 500 actions au fonds de la Compagnie du gaz, viendrait aussi à l'appui de cette opinion; puis qu'ils l'ont décidé en ayant sous les yeux un état des recettes et dépenses de la ville pour l'année courante, d'après lequel les sommes à payer par la corporation dépassent déjà de 272,920 piastres les rentrées prévues. A la grâce de Dieu! nous verrons bien si, en continuant à marcher de la sorte il ne faudra pas aller faire un trou dans la lune pour y chercher de quoi payer nos dettes, voire même de quoi satisfaire aux besoins essentiels du corps constitué.

(Extrait du DAILY-NEWS d'avant hier après-midi.)

Transactions de la Bourse.

Plusieurs esclaves créoles ont été vendus à bons prix.
Aucunes propriétés n'ont été offertes.

VENTE DE COTTON.

400 balles Mis.	17 1-8 cts.
11 do	19

Le Courrier du Nord arrivé hier, nous porte des journaux de New York du 31, de Washington du 7, et de Charleston du 7 décembre. Par la voie des journaux de ce dernier endroit, nous apprenons l'arrivée à New-York du navire *Sylvie de Grasse*, portant des nouvelles du Havre du 11 Décembre, du 10 de Paris, de Londres du 9, et de Bayonne du 6.

Les avis commerciaux sous la date du Havre 10 Décembre, annoncent 26 bales de cotton Louisiane, vendues à 156 francs.

Ceux de Liverpool sous la date du 5, annoncent que la majeure partie des transactions avaient eu lieu le Samedi et le Lundi précédens, les spéculateurs ayant achetés assez vivement à une avance de 1-8d, sur les cotes antérieures; depuis le marché avait été cependant calme, et l'on trouvait de acquéreurs disposés à vendre à une baisse de 1-4 à 1-2. Ce même jour, le 5, deux bâtimens de Charleston et un de la Nouvelle Orléans, étaient arrivés, mais leur chargement n'était pas encore connu.

Le 6, à Londres, les ventes avaient été faibles et même on ne cite aucun parti d'Américain.

Nous donnons dans une autre partie de notre journal les articles qui nous ont paru les plus intéressants.

NOUVELLES TRES RECENTES DE FRANCE.

Le 5 décembre, les chambres de Paris se sont assemblées; on ne s'y trouvait pas un seul des ministres, et pas plus de 8 pairs présents: Le Baron Pasquier a pris le fauteuil. Dans la chambre des députés, il n'était nullement question de la réclamation des Etats-Unis.

Sir Robert Peel est parti de Rome, le 27 Novembre et est arrivé à Paris dans la nuit du 6 Décembre, il est descendu à l'hôtel de Bristol, sur la place Vendôme; un courrier a été envoyé d'Angleterre pour faire immédiatement à Calais toutes les préparations nécessaires pour l'embarquement de Sir Robert.

La séance de la chambre des Députés, du 1er. décembre a eu le résultat auquel on s'attendait en France: les journaux de la doctrine et ceux du tiers-parti chantent victoire, et le public, qui rit de ce double *te-Deum*, a assisté à une seconde représentation de la ridicule controverse qui suivit le vote de l'adresse.

Le *Temps*, journal imprimé à Paris, a publié une sorte de manifeste du tiers-parti, en réponse au programme publié par le journal des *Débats*.

S'il faut en croire le *Temps*, le tiers ne veut pas d'intervention *armée* en Espagne, quelles que soient les circonstances qui puissent survenir.

Il veut l'amnistie, *par voie législative*, et le plus tôt possible.

Et quant à la réforme électorale, il veut *que tout juré soit électeur, et tout électeur éligible.*

C'est maintenant à la Chambre à se prononcer sur la question électorale et sur la question d'amnistie, entre le système du parti-Guizot et celui du parti-Dupin. Peut-être trouvera-t-elle que les doctrinaires ont raison sur la question d'intervention, et tort sur les deux autres. S'il en est ainsi aucune des deux coteries qui se disputent les portefeuilles, n'aura une majorité parlementaire liée à sa cause; mais la puissance royale continuera à se fortifier de ces divisions et de ces hésitations, et à se servir des doctrinaires et de leurs antagonistes, menaçant les uns de son mécontentement, faisant espérer en sa faveur aux autres, les opposant les uns aux autres, et se jouant à son gré de leur ambition et de leur servilisme.

Les avis de Paris du 9 décembre, annoncent qu'une lettre du 4 décembre de Bayonne, annonce que le *général* Mina a donné au *général* Guerrera le commandement de sa cavalerie. Il y a tout lieu de croire que le *général* Alva *a été* nommé ambassadeur près la cour de Londres, son intimité avec le duc de Wellington, peut être d'un très grand avantage pour l'Espagne, il ne compromettra jamais l'*intérêt* de son pays, après avoir *donné* autant de preuves d'*énergie* et de patriotisme.

Une lettre d'Hambourg en date du 26 nov. dit que les nouvelles du changement qui s'est *opéré* dans le ministère anglais a produit un effet électrique sur les *émigrés* espagnols de cette place, qui par leurs préparatifs croyaient avoir à faire un long séjour—ils font maintenant tout leur possible pour se procurer de l'argent afin de partir pour Gênes qui est leur premier point de ralliement.

Les journaux de Bayonne et de Paris ne contiennent qu'un rapport vague sur ce qui s'est passé entre Mina et Zumalacarreguy. Des deux côtés les fortifications sont poussées avec vigueur, et il parait que Mina commence à envoyer des détachement contre les troupes Carlistes, ceux-ci attachent une grande importance à la reprise d'Elisonda, ils ont fondu une cloche pour en faire un mortier, et commencer le siége de cette forteresse, occupée par les troupes de la Reine.

Les derniers journaux de Londres parlent d'assemblées nombreuses, soit en honneur des derniers ministres, soit pour empêcher leurs successeurs de les remplacer.

Dès que le duc de Wellington a été nommé au ministère, il a envoyé des dépêches au roi de Hollande, à Paris, à Madrid, à Berlin, à Frankfort, à Vienne et à Constantine, pour faire connaître qu'il n'était point dans l'intention d'abandonner le cours de la politique du dehors, adopté par le gouvernement précédent.

Il est évident par les remontrances de la nation à la couronne, qu'aucun ministère n'obtiendra la confiance générale s'il ne remplit la lettre ce que l'on a lieu d'attendre du bill de réforme, et des promesses faites par le dernier ministère.

Le roi dans ses réponses, assure à la nation qu'elle ne sera point déçue dans ses espérances.

EXTERIEUR.

FRANCE.

Triomphe des Ministres.—Le 5 et le 6 de Décembre, il y a eu dans la Chambre des Députés, des débats importans, dans lesquels on a discuté l'approbation ou la condamnation des cours de politique adopté par le gouvernement. Les débats ont été ouverts par un très long discours de M. Thiers le ministre de l'intérieur qui, dit le *London Courrier*, a parlé avec force et éloquence sur ce fait remarquable, que quatre ans après la révolution française, le pays était dans un état de tranquillité parfaite et de prospérité progressive, tandis que toute l'Europe était en paix. Il observa avec justesse, que si, à la veille de la révolution, quelqu'un avait prédit que semblable chose arriverait, personne n'aurait voulut y ajouter foi. Mr. Thiers alla jusqu'à attribuer à la modération des ministres français qui, en préservant à la paix, maintenant les whigs en place, le pouvoir qu'avaient les ministres anglais d'amener la réforme. Tirant la conclusion toute naturelle de ce fait, le ministre passa [illegible] du système, et annonça que le gouvernement suivrait la même politique. Il dit que ce système était un système de résistance ferme à ceux qui cherchaient à troubler la tranquillité publique; mais que pour le maintenir il fallait avoir la concurrence des chambres. Messieurs Passy et Charles Dupin ont donné quelques explications ayant trait à la dissolution du ministère des trois jours, et qui en résumé se réduisent à ceci, que quelques personnes avaient voulu contrôler l'esprit et la forme de leurs délibérations, ce à quoi les ministres n'avaient pas voulu se soumettre. Mr. Dupin, le président de la chambre, repoussa l'idée de tout esprit de parti, et voyait avec peine que lui et ses collègues étaient désignés sous le nom de tiers-parti. Il tenait à honneur d'avoir engagé le maréchal Gérard et Mr Casimir Perrier à prendre le porte-feuille, et de l'avoir refusé lui même; il s'est aussi, fait honneur d'avoir, quelquefois, donné des conseils au roi sous le point de vue politique, le seul principe que Mr. Dupin a annoncé, comme formant la profession de foi du tiers-parti, est que la Chambre est un pouvoir de l'Etat dont la voix, en matière de finance doit être écoutée, mais qu'on avait refusé d'entendre.

Plusieurs autres membres ont pris part aux débats, particulièrement Mr. Sauzet, l'un de ceux à qui on avait offert un portefeuille, et qui s'emporta contre les ministres, autant que ses forces le lui permirent. Mr Persil d'abord, et ensuite Mr Dupin, rétorquèrent ses argumens. Enfin la question fut mise aux voix, et en résultat il y eut 181 voix pour les ministres et 117 contre, ce qui leur a donné une majorité de 67 voix. La résolution adoptée était rédigée comme suit: "La Chambre étant satisfaite des explications données sur la politique que le gouvernement a jugé convenable de suivre, et trouvant qu'elle n'est nullement en contradiction avec les principes énoncés dans le discours du roi passe à l'ordre du jour."

Dans l'après midi du 9 Décembre, sir Robert Peel, est arrivé à Londres. La place de premier ministre est entre lui et le duc de Wellington. Tous les arrangemens pour la construction du nouveau ministère ont été remis pour attendre son arrivée. Sir Robert est âgé de 47 ans.

M. Charles Dupin, a été réélu à la Chambre des Députés, par le collège du 10e arrondissement, qui lui a donné 510 voix, sur 864.

Vous connaissez les événemens qui ont occasionné le prompt retour du brick le *Palinure* à Toulon, par suite d'une insulte que le pavillon français a reçue de la part de la régence de Tripoli de Barbarie; voici des détails officiels sur cette affaire, et sur quelques faits antérieurs:

La guerre civile qui désole encore la régence de Tripoli de Barbarie, a pris naissance à l'abdication de l'ancien pacha Youssouf, qui se démit en faveur de son fils Sidi-Ali: c'est à cette époque que commença la révolte. Les Anglais ont une très grande influence dans le pays. Leur consul-général a pris la défense des dissidens et alimente la guerre civile en fournissant aux révoltés toutes les munitions de guerre que son gouvernement lui expédiait de Malte, sous le couvert du pavillon marchand. Notre consul a agi d'une manière diamétricalement opposée, en soutenant Sidi-Ali contre ses deux neveux, qui lui font une guerre obstinée. Ce pacha vient d'être confirmé solennellement par la Porte: mais le consul anglais n'en a pas moins persisté à soutenir les révoltés. Il a fait, en outre, mouiller les bâtimens de commerce qui arrivaient à côté de la corvette anglaise, et les a favorisés de toutes ses forces pour qu'ils débarquassent leurs marchandises à la *Méthie* (la campagne.) C'est à propos de ces mesures, tout-à-fait contraires au gouvernement, que le brick le *Palinure*, mouille sur la même rade, a mis (de concert avec le consul général de France, chargé des affaires d'Autriche) un bâtiment impérial, arrivé le 8 novembre à Tripoli, sous la protection de la France, en lui faisant arborer, en tête de son grand mât, le pavillon tricolore.

Une lettre du commandant fut expédiée, le matin du 9 novembre, au chef des révoltés, pour lui notifier ses intentions, s'il tirait un seul coup de canon sur ce bâtiment. Ce chef ne tint nul compte de ces injonctions, et fit feu sur le brick autrichien; le brick le *Pelinure* répondit à ce feu par celui de ses batteries, et deux cents coups de canon à boulets et mitraille mirent les révoltés à la raison.

La fermeté du commandant du *Palinure* est digne des plus grands éloges. Il a protégé une nation amie de la France et le commerce en général. La corvette la *Lamproie* est allée à Tripoli. On est assez inquiet sur la reception qui lui sera faite.

On s'attend à Toulon à une expédition contre cette puissance barbaresque.

PARIS, 10 Décembre.

Il y a eu peu d'opérations à la Bourse, aujourd'hui, et les fonds ont suivi la disposition qu'ils avaient à monter depuis quelque jours. Les trois pour cent on ouvert à 77 fr. 25, et ont fermé à 77 fr. 45. Les cinq ont ouvert à 106 fr. 90, et ont fermé à 107 fr.

Les bureaux de la chambre des députés ont été occupés aujourd'hui de la nomination des comités pour les projets de loi relatifs à la responsabilité des ministres et aux majorats et aux douanes. Dans les bureaux où les ministres ont la majorité, on ne prend pas la peine de discuter les mérites ou les démérites des bills. La session a continué précisément autant de tems qu'il en a fallu pour faire les élections: Dans les trois bureaux au contraire où l'opposition a l'avantage, tant par le nombre que par le talent, l'examen du bill relatif à la responsabilité des ministres a été très rigide, et la discussion vive et animée. Messieurs Derault, Pagès et Hannequin y ont pris part. M. Mauguin improvisé un discours qui a fait un vive impression sur l'auditoire, et dans lequel il traite des principes sur lesquels la responsabilité des ministres est établie, et des meilleurs moyens de les mettre en pratique. Dans ce bureau, la séance s'est ouverte à midi, et elle n'était pas close à deux heures.

On a fait courir le bruit que M. Dupin, dans la séance du 6, a voté pour l'ordre du jour, ce qui était en contradiction avec ce qu'il avait dit dans ses discours. Dans le *Messager* du 10, M. Dupin déclare positivement qu'il a voté contre.

ESPAGNE.

On écrit de Bayonne sous la date du 6, que le 1er. et le 2 du mois, Zumalacarréguy a attaqué la garnison de Caparoso, et les quartiers de Falces et de Peralta. Les quartiers on été pris d'assaut, après une résistance de 24 heures. Il y a eu plus de 200 miliciens et de 200 soldats de tués, et les maisons ont été pillées.

Mina est parti de Pampelune le 3, avec 700 hommes d'infanterie, 300 de cavalerie, et 4 pièces d'artillerie. Il a pris la direction de Clumbier, où se trouve le corps principal des insurgés. On ne connait pas le résultat de son expédition.

Les carlistes qui assiégeaient Elisondo, se sont retirés après avoir essuyé une sortie de la garnison.

TURQUIE & EGYPTE.

LONDRES, 1er. Décembre.

Il paraît, d'après une lettre de la capitale de la Turquie, sous la date du 4 du mois dernier, que les affaires étaient en partie arrangées, entre le Sultan et Méhémet Ali, et que le Sultan confère à ce dernier le Saudjack d'Orfa, dont il s'était emparé à force ouverte, à condition, toutesfois, que Méhémet lui paiera un tribut annuel. Il paraît que le Sultan n'a pas fait ces concessions volontairement; mais que quoi qu'il se soit laissé aller aux suggestions de ses alliés, il était déterminé à ne pas retirer ses forces des frontières de la Syrie, et qu'il se tiendrait prêt à tout événement.

A M. le Maire de la Nouvelle-Orléans,

Monsieur,

PARMI toutes les lois émanées du Conseil de Ville, dont vous êtes l'organe, la plus douteuse est celle qui concerne les cabaretiers; en nous astreignant à des réglemens, les uns plus arbitraires que les autres, on nous enlève petit à petit les épargnes de notre industrie. Ainsi, M. le maire, vous nous avez fait payer l'énorme somme de quarante piastres, pour notre trimestre, pour la license de débiter des liqueurs; et vous nous faites ensuite un crime de les avoir débitées.

Vous nous défendez de vendre aux indiens et aux soldats; nous nous y soumettons volontiers, parce que nous les connaissons. Mais vous nous défendez ensuite de vendre des liqueurs aux esclaves, tandis que vous n'ignorez pas qu'il n'y a aucun signe qui puisse nous les faire distinguer des personnes de couleur libres.

M. le Maire, de tout de gouvernemens, les uns plus despotiques que les autres, qui se trouvent sur la terre, je doute qu'il y en ait un qui donne à ses peuples des lois aussi arbitraires, et en même temps aussi impossibles à exécuter que celles qui concernent les cabaretiers de la Nouvelle-Orléans.

Vous savez vous-même, M. le maire, que nous payons sans murmure, les énormes impôts dont nous sommes chargés, mais au moins, mettez en vigueur la loi qui exige que les esclaves soient marqués, et vous verrez qu'on obéira sans murmurer.

Moi qui vous parle, M. le Maire, j'ai pris deux grandes licences, pour mes deux cabarets (qui sont plutôt groceries) au coin de Douane et Bourbon, et l'autre au coin de Magazins et Girod, et je défie les chefs de la garde de ce faubourg ainsi que les commissaires et surveillans de produire la moindre plainte contre l'ordre et la tranquillité.

Et cependant, M. le Maire, j'ai reçu une citation en votre nom, de comparaitre devant le juge Bermudez, pour payer $100 d'amende pour avoir, dites-vous, vendu des liqueurs spiritueuses à des esclaves.

Si un juge impartial peut me condamner à payer cette somme, je devrai m'y soumettre, et pour éviter d'être accusé derechef, quelques jours après, puisqu'il est impossible pour un cabaretier de distinguer les esclaves des hommes libres, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, je serai obligé de fermer mes deux établissemens, et de perdre par là le fruit de plusieurs années de travail.

Comme la majeure partie des cabaretiers se trouvent dans le même cas que moi de rendre leurs licences, je doute si cela sera avantageux à l'intérêt de la Nouvelle-Orléans. [20 janv—2] J. VIGO.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Orient, Lombard, New York. P Laidlaw.
Navire Palestine, Chin, Boston, Stetson & Avery.
Brick Architect, Gray, Baltimore, L H Gale.

ARRIVES

Navire a vapeur Connecticut, Porter, de la Mobile.
Bateau de remorque Pilot, Crowell, des Passes avec le brick Guadeloupe.
Bateau de remorque Grampus, Davis, avec la barque Mary Ballard, le brick Attila, la goélette Texas et le bateau Two Friends.
Barque Mary Ballard, Cushing, de N York.
Brick Attia, Cotter, 57 jours de Rio Janeiro.
Brick Guadeloupe,........de la Havane.
Goel Texas, Walker, de la Baie de Vermillion.
Bateau Two Friends, venant de la côte.
Bateau à vap O'Connell, Patterson, de Louisville avec un chargement assorti.
Bat a vap Missourian, Crawford, de Pointe Chicot, avec du coton.

MEMORANDA.

Annoncés au Havre pour ce port, le 12 décembre—Les navires Austerlitz, devant partir sous peu; Manchester, partant le 16; Mozart do.

Arrivés au Havre le 5 déc—Les navires Natchez, White; Helen Mar, Cook; Missouri, Birker; Florida, Ripley; Albree, Bangs; et Harold, Hall.

TOILE D'EMBALLAGE.
50 Rouleaux de toiles d'emballage à vendre par
20 janv J. THAYER & Co.

CONFITURE DE LA HAVANE.
25 Caisses confitures assorties en jarres, 5 barils en boîte do dó
En débarquement de la Goelette Sa ahann, capt. Forwell, de la Havane, et à vendre par
L. G. SASSINOT.
20 janv rue St. Louis No. 90.

UN pharmacien bien établi en cette ville, desirerait trouver un associé. S'adresser à ce bureau. 20 janv

FARINE DU OHIO.
500 Barrils en débarquement et à vendre par
TOURNE & BECKWITH,
20 janv Nlle Levée No. 28 et 29.

DRAYS, CHARRETTES & ROUES.
OUVRAGES de Philadelphie, et en débarquement et à vendre par TOURNE & BECKWITH,
20 janv Nlle Levée No. 28 et 29.

CAFE DE LA HAVANE.
140 Sacs, café de la Havane première qualité, en débarquement de la Goelette Guadeloupe, et à vendre par W. G. HEWES & Cie.
20 janv rue du Camp No. 45.

IL a été perdu aujourd'hui le 19 de janvier, au bureau du payeur à la mairie, un portefeuille rouge, contenant la somme de $179 en billets de banque, dont un de $50, trois de 20, quatre de 10 et cinq de 5, et de plus, deux billets à ordre, l'un à l'ordre d'Antoine Savergne, de $200, non endossé, daté du 4 octobre dernier; l'autre de $24, également non endossé, daté du 18 janvier dernier, et aussi à l'ordre d'Antoine Lavergne. La personne qui aurait trouvé cet objet est priée de vouloir bien la remettre au bureau du Maire. Elle aura droit à une récompense honnête.
C. LAVERGNE, 20 janv—2

DANS la nuit du 17 courant, j'ai perdu un petit porte feuille bleu, contenant de 45 à 50 piastres en billets de banque de cette ville, et aussi diverses notes et plusieurs comptes, parmi lesquels se trouvait une note de $125 tirée par moi et payable les jours après date.

La personne qui a trouvé ou trouvera le dit porte-feuille obligera le soussigné en le remettant au bureau de Poste de cette ville, ou en l'étude du juge O. Préval—une récompense satisfaisante sera donnée.
20 janv—2 LOUIS EXNICIOS.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse de la paroisse et de la ville de la Nouvelle-Orléans—je certifie par les présentes, que le 12 de janvier 1835, jugement a été entré dans cette cour dans l'affaire de Anne Kavenagh, contre James Roach son mari, dans les termes suivants, savoir:

No. 7725—Anne Kavenagh vs. James Roach son mari. Cette cause a été ce jour présentée à la cour par le consentement de J. McReady pour la demanderesse M. Kennicott pour le défendeur. Après avoir examiné le témoignage enrégistré, la cour considérant que d'après les procédures de cette cour dans l'affaire de James Roach contre ses créanciers, on ne peut douter que le défendeur ne soit insolvable: Il est ordonné, adjugé et décrété que jugement soit rendu en faveur de la demanderesse contre le défendant, qu'une séparation de biens ait lieu entre les parties et que le défendeur paie les frais de cette affaire.

Nouvelle Orléans, 17 janv 1835.
(signé) CHALES MAURIAN, juge.
Jugement enrégistré, sur le docket des jugements C. page 103.
En foi de quoi j'ai sur ces présentes apposé ma signature et le sceau de la dite cour, à la Nouvelle Orléans, le 19 de janvier 1835, et la 59me. année de l'indépendance de Etats-Unis.
20 janv—3f F. BUISSON, dép greff.

COUR DE PAROISSE.—J. Viosca vs. veuve Raynowellon épouse de S. Calderon.—En vertu d'un ordre de saisie de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, le Samedi 21 février prochain, à 1 heur après-midi.
L'esclave SOPHIA saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant. G. W. MORGAN,
20 janv shérif.

COUR DE PAROISSE.—Pierre Joseph Tricou vs. Jean Cabanne.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, le Samedi 21 du courant, à 1 heure après-midi:
L'esclave mulatresse nommée CLARISSE, saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: L'acheteur devra donner sa note endossée à satisfaction pour la somme de $400 payable le 23 de mai 1835, portant hypothèque sur la dite esclave, et la balance devra être payée comptant. G. W. MORGAN,
20 janv shérif.

A VENDRE—Actions de la Banque de l'Union, actions de la Banque de la Cité.
12 janv ED. GOTTSCHALK, courtier.

Pour Lafourche intérieure, Thibodeauxville et tous les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur GLADIATOR, capt Butler, partira pour les dits ports aujourd'hui à 4 heures de l'après-midi, pour frêt et passage s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH,
20 janv Nlle Levée No. 28 et 29.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.

Le bateau à vapeur très-connu, OHIO, capitaine L. Young, ayant la plus grande partie de son fret engagé, partira incessamment; pour la balance du fret ou pour passage, s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH,
20 janv Rue de la Nouvelle-Levée, No. 28 et 29.

Pour Louisville, Cincinnati et les Ports Intermédiaires.

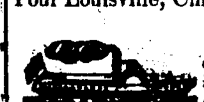

Le bateau à vapeur BALTIC, capitaine W. Baldwin jr. sera prêt à recevoir du fret aujourd'hui 20 du courant, et ayant la plus grande partie de son fret deja engagé, partira positivement prochain, le 24. Pour la balance du fret ou pour passage, s'adresser à bord ou à
FORSYTH, GOODWIN & Co.
20 janv—Encoignure des rues Gravier et Tchoupitoulas.

POUR LA MOBILE (Par le fleuve.)

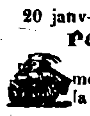

La goelette SARAH, capitaine Stark, à la moitié du frêt engagé, partira incessamment; pour la balance du fret ou pour passage, s'adresser à TOURNE & BECKWITH,
20 janv Rue de la Nouvelle Levée, No. 28 et 29.

A VENDRE, OU A FRETER.

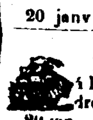

La Goelette FANNY, capt. Butler, construite à Baltimore, fine voilière et doublée en cuivre, s'adresser à J. THAYER & Co.
20 jan rue des Magasins No. 29.

JEUNE GARDE A CHEVAL.

VOUS êtes prévenu que la compagnie montera à cheval Dimanche, 25 du courant, à 8 heures précises du matin et se réunira au domicile du capitaine; tous les membres sont requis de s'y trouver, attendu qu'après la manœuvre l'élection d'un cornette aura positivement lieu.

Par ordre du capitaine.
F. MYEVRE,
20 janvier Maréchal des Logis Instructeur.

COUR DE DISTRICT.—Les créanciers de Thomas Compton contre Jonathan Chase.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le mercredi 4 février prochain, à 1 heure après-midi, la propriété décrite dans l'ordre de saisie et de vente susmentionné et comme suit: Ce Terrain situé dans le faubourg Ste. Marie, ayant 31 pieds 10 pouces de face sur la rue du Camp, sur 170 pieds 6 pouces de profondeur, et désigne sur le plan fait par J. Pilié, voyer de la ville et déposé en l'étude de G. R. Stringer, not. pub. le 25 de mai 1830 et connu sous le No. 11, y compris les bâtisses et autres améliorations sur ledit terrain, saisis dans l'affaire ci-dessus. Cette propriété mise en vente pourla seconde et dernière fois, sera adjugée définitivement au plus offrant et dernier enchérisseur, à 12 mois de crédit, l'acheteur donnant cautionnement à satisfaction portant intérêt au taux de — pour cent par an et hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.
20 janv G. W. MORGAN, sheriff.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—A tous ceux que ces présentes concernent, salut: Attendu que Louis Barthélemy Macarty, avant acheté à une vente faite par les syndics des créanciers d'Antoine Louis Boimare la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette cour où la dite vente fut enregistrée le 13e jour de janvier de l'année 1835, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et la cour du premier district judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci après décrite, en conséquence d'un décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La propriété fut vendue par les syndics susdits le 18eme jour de décembre de l'année 1834, en vertu d'un ordre de cette cour rendu le 14e de novembre 1831, dans l'affaire de A L Boimare contre ses créanciers, no 11.453 du docket de cette cour, à laquelle vente le dit Louis Barthélemy Macarty s'est rendu acquéreur pour le prix de $19. 600 payable à un, deux et trois ans, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur la propriété.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire savoir:

Un terrain situé rue Royale entre les rues St. Louis et Toulouse, partie nord-ouest, ayant mesure française soixante dix huit pieds de profondeur, ensemble deux maisons à étage en briques avec façade en granit jusqu'au premier étage, et toutes dépendances, le tout tel qu'il se poursuit et se comporte, non encore achevé, borné du côté de la rue St. Louis par la propriété de Miranda aux droit de Pierre Roche, et du côté de la rue Toulouse par celle de Daumier, aux droits de William Nott.

En foi de quoi j'ai signé ces présentes et affixé le sceau de la dite cour ce 13e jour de janvier, de l'an de Notre Seigneur 1835.
20 janv—3 Jno. L. LEWIS, dép. gref.

Cinq Piastres de Recompense seront données à

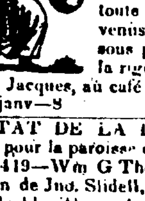

Celui qui conduira dans l'une des geoles de cet état, ou chez le soussigné, la négresse nommée LIZE ou LOUISE, créole du pays, âgée d'environ 33 ans, taille de cinq pieds, bien connue dans toute la ville. Les capitaines sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. Rue Tchoupitoulas et St. Jacques, au café de l'Annonciation.
20 janv—8 JOSEPH SOULE.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans. No. 7419—Wm G Thompson contre ses créanciers—Sur motion de Jno. Slidell, avocat de S. W. T Coit, syndic de l'insolvable, il est ordonné par la cour que toutes personnes intéressées déduisent avant lundi, le 2 de février prochain ou ce jour là même les raisons pour lesquelles ce tableau de distribution présenté par le dit syndic, et enregistrée le 8 décembre 1834, ne serait pas homologué et les fonds distribués conformément au dit tableau.
Extrait des minutes.
20 janv—3 F. BUISSON, dép. greffier.

VENTE A L'ENCAN,
BIENS-FONDS A LA MOBILE.

M DURAND vendra, le lundi, 9 février prochain, à midi, en face du Mansion House de la Mobile, les biens-fonds suivans qui sont d'une grande valeur, se composant de terres en friche et de terres cultivées:

No. 1. Une portion de terre près de la pointe Chacta, faisant face à la rivière Mobile, dans un espace de 5 arpens, sur 20 arpens de profondeur; environ 17 acres de cette propriété ont été vendus, et il en reste environ 151 acres dont on n'a pas disposé, et qui sont compris dans les limites de la ville.

No.3. Trois lots de terre situés du côté nord de la rue du Gouvernement, entre Royale et Eau, vis à vis le marché; chacun de ces lots a 23 pieds et demi de face sur 110 pds de profondeur; deux ont chacun une maison en bois, qui est louée 30 piastres par mois.

No. 3. Un lot de terre situé du côté ouest de la rue Royale, entre Conti et Dauphine, immédiatement au sud de la maison de M. Hunt; 97 pieds sur la rue Royale, sur environ 120 pieds de profondeur et à peu près 85 pieds sur la ligne ouest.

No. 4. Un lot de terre situé du côté est de la rue Royale, entre Dauphine et St. Francois, joignant l'Hôtel d'Alabama, environ 79 pieds sur la rue Royale, sur environ 156 pieds de profondeur; sur ce lot il y a une maison en briques à rez de chaussée, qui est affermée à bail, lequel expirera le.... D'après le titre de confirmation ce lot doit avoir 90 pieds français de face sur la profondeur désignée.

No. 5. Deux tiers d'un lot indivis situé au coin des rues Royale et St. François; environ 55 pieds sur la rue Saint-Royale, et environ 55 pieds sur la rue Royale et environ 140 sur la rue St Francois, joignant la propriété de John R Toulmin, esq.

No. 6. Le sixième d'un lot indivis, au coin des rues Royale et St. Louis; 97 pieds sur la rue Royale, et bordant au fond le canal de la rivière Mobile.

No. 7. Les magasins maintenant occupés par MM. McLoskey, Hagan & co, du côté nord de la rue Conti; 40 pieds de face sur la dite rue, sur une profondeur d'environ 130 pieds; et un terrain derrière s'étendant de 60 pieds à l'ouest, sur 30 pieds de large; sur ce second terrain, il y a un hangard.

No. 8. Un quai situé entre les rues du Gouvernement et de Conti, avec un bassin s'étendant jusqu'au chenal de la rivière de la Mobile; le quai a à peu près 50 pieds de largeur, est connu sous le nom de quai de la presse à coton.

No. 9. Les bassins et les quais commençant sur la ligne nord de la rue Conti, s'étendant 160 pieds au nord jusqu'au chenal de la Mobile, en s'élargissant du côté de l'est jusqu'au dit quai 187 pieds, comprenant le quai McLoskey et une partie du quai Hallet.

No. 10. Le quai et bassin commençant à la pointe, 53 pieds nord des susdites, faisant face sur la rue du Commerce, 170 pieds, de même largeur, jusqu'au chenal de la rivière de la Mobile.

Conditions: Un quart comptant; la balance à 1 et 2 ans portant intérêt de 7 pour cent en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 19 janv—19

AVIS.

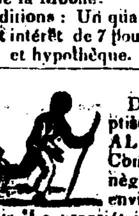

Détenu à la geole de St. Jean Baptiste, le nègre américain, nommé ALECK, se disant appartenir à M. Comstock, à Donaldsonville, ledit nègre est de la taille de cinq pieds ou environ, un peu rouge et ne parle que l'anglais. Le propriétaire dudit esclave est prié de venir le retirer, en se conformant à la loi.
Paroisse St. Jean Baptiste ce 25 déc 1834.
16 janv A. LUMINAIS, shérif.

Théâtre d'Orléans.

Mardi, 20 janvier.
CLOTILDE,
Drame en cinq actes, et en prose, par MM. Frédéric Soulié et Adolphe Bosange.
Suivi de
LES DEUX DIVORCES,

Salle d'Orléans.

Mercredi prochain, 21,
Au bénéfice de M. Vallière.
GRAND CONCERT,
vocal et instrumental, suivi d'un
Bal Paré,

Programme—1ère partie.
1o. Ouverture du Proscrit, musique d'Auber, exécutée à grand orchestre par MM. les artistes du théâtre.
2o. Trio de Brod pour Hautbois, Basson et Piano, exécuté par MM. Valliern, Jobey et Norès.
3o. Duo du Maître de Chapelle, musique de Paër, chanté par Mlle Dupuis et M. Bailly.
4o. Air varié pour la clarinette, exécuté par M. Kroll,
5o. Grand air de Masaniello, musique de Carafa,—chanté par M. Heymann.
6o. Air varié pour le violoncelle, exécuté par M. Dantonnet jeune.

Deuxième partie.
1o. Ouverture du Mannequin de Bergam, musique de Fétis, exécutée par MM. les artistes du théâtre.
2o. Air varié pour le hautbois, par Brod, exécuté par M. Valliere.
3o. Romance de Panseron, chantée par Mlle. Dupuis.
4o. Air varié de Hertz, pour le piano, exécuté par M. Norès;
5o. Duo de Masaniello, musique de Carafa, chanté par MM. Heymann et Bailly.
6o. Romance de Panseron, avec accompagnement de Hautbois, chantée par Mlle. Dupuis, et accompagnée par M. Vallière.
Prix d'entrée.....une piastre.
N. B.—On peut se procurer des billets à l'avance chez M. Davis.
Le concert commencera à 7 heures précises. 20 J—2

SALLE D'ORLEANS.
SAMEDI PROCHAIN, 24 JANVIER 1835.
Grand Bal Paré et Masqué
Prix d'entrée.—Les cavaliers, $1,50.
Les dames ne seront admises qu'avec un billet délivré par l'administration.
Toute personne sera tenue de faire voir son billet ou sa contremarque à la première porte au portier chargé de les reconnaitre. Les billets seront délivrés le jour du bal, depuis midi jusqu'à trois heures et depuis quatre et demie jusqu'au soir.
Tous les masques seront tenus de se démasquer en entrant pour se faire connaître. Nul ne pourra entrer au bal avec des armes. 20 jan

SALLE D'ORLEANS.
LA liste de souscription des bals de société étant close, messieurs les souscripteurs sont priés de faire prendre leurs billets chez M J Davis, pour le premier bal qui aura lieu lundi prochain, 26 du courant. 20 janv—3

SALLE D'ORLEANS.
AU BENEFICE DE M. BERTUS.
Mercredi, 28 janvier 1835.
GRAND BAL PARE,
Précédé d'un BAL D'ENFANS, qui commencera à 5 heures et demie et finira à 9 heures. Le grand bal aura lieu immédiatement après. 20 janv

SALLE WASHINGTON.
Rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon.
MERCREDI, 21 JANVIER 1835.
Grand Bal Paré et Masqué.
Prix d'entrée pour les cavaliers, $1,00
Il se trouve dans l'intérieur de l'établissement (qui est le plus beau de ce genre qui existe dans les Etats-Unis), toutes les commodités que l'on peut desirer, Restaurant, Buvette, Bureau pour déposer les chapeaux, manteaux et cannes. Magasin de costumes et masques &c. 20 jan

SALLE DE BAL
Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.
MERCREDI, 21 JANVIER 1835,
Prix d'entrée—Cavaliers $1,00
Les cavaliers trouveront un bureau pour déposer leurs cannes, chapeaux, manteaux &c. 20 jan

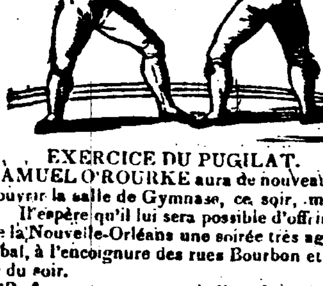

EXERCICE DU PUGILAT.
M SAMUEL O'ROURKE aura de nouveau l'honneur d'ouvrir la salle de Gymnase, ce soir, mardi 20 du courant. Il espère qu'il lui sera possible d'offrir aux messieurs de la Nouvelle-Orléans une soirée très agréable à la salle du bal, à l'encoignure des rues Bourbon et Orléans, à 8 heures du soir.
M. O'R. donnera en spectacle l'art de se défendre soi-même et en même temps la science de combattre corps à corps.
M. O'R. pensant que les messieurs de la Nouvelle-Orléans méritent de passer un jour dans cet amusement agréable, il offre d'accepter un pari pour rendre la partie plus intéressante; et aura le plaisir de jeter le gant et de se battre à poings nus.
Prix d'entrée.......$1 00
M. O'R. donne des leçons au Planters' Hotel, depuis 8 heures jusqu'à 11 du matin, et se transportera chez les personnes qui désireraient prendre des leçons chez elles.
20 janv—1

35 PIPES et quarts de pipes de vin de Sicile, importés directement de Marsalla aux Etats Unis, ayant droit à l'exportation et à vendre par
L G SASSINOT,
17 janv rue St Louis, no 90,

UN jeune homme qui a travaillé plusieurs années comme Mtre. clerc dans plusieurs études de Paris, désirerait de l'occupation dans une étude, et préférablement dans une bonne maison de commerce; il ne tient pas aux appointemens. S'adresser à M. Callier, rue du Maine no. 51. 13 janv—4

A VENDRE par WHITE & co, rue de la Douane, no. 20, Quincaillerie—250 scies à moulin et autres de 6 à 7 1-2 pieds; 60 douz de faux patentées c 3 de 44 à 52 pouces; 200 douz haches de Harrison, assorties; 10 douz dito anglaises; 20 coffres de fer de 300 a 2000 lbs; 20 balances patentes à peser de 300 a 1800; 200 brasses cable en fer; 500 boites de pipes, et poudre a tirer de différentes qualités, en petits barils, demi do et boites de ferblanc. 17 janv

20 Caisses chapeaux de soie, à la dernière mode et à vendre par WHITE & co.
17 janv rue de la Douane.

ON demande, actions sur la compagnie du chemin à coulisse de Pontchartrain, Assurance du West, Banque de l'Etat de la Louisiane, Banque de la Cité, Banque du Commerce.
10 janv ED. GOTTSCHALK, courtier.

CHARBON DE BOIS—200 barils, récemment reçus, et à vendre par W E & R MURPHY,
17 janv no 132, rue du Bassin.

HABITATION A VENDRE.
LE soussigné offre à vendre à des termes avantageux, une habitation située à la paroisse Ascension, sur la rive droite du fleuve, à huit milles au dessus de Donaldsonville, établie en sucrerie, avec une sucrerie en briques et moulin en fer horizontal, et de quoi planter $100 arpens de cannes. Elle a environ 16 arpens de face, lignes parallèles, et 60 arpens de profondeur et appartenait ci-devant à L. Landry.
Pour les termes et conditions, s'adresser au soussigné à Donaldsonville.—Le 10 janvier 1835.
16 janv—2ps,1m N. LANDRY.

LE cours de la farine fraiche est aujourd'hui de $5 00 par baril; d'après le tarif, les boulangers devront donner, pendant la semaine prochaine (à partir de Lundi) 47 onces de pain pour un escalin. Les pains de 3 pour un escalin devront peser 25 pour cent de plus. 19 janv

VENTE A L'AMIABLE.

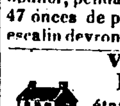

L'ameublement d'une maison à trois étages et composée de neuf chambres; dont 6 sont louées en garni; d'un magasin, cuisine, cave et chambre à domestiques. Cette maison convient parfaitement pour tenir pension, et louer en garni; on donnera le détail de l'inventaire du mobilier aux personnes qui désireront en faire l'acquisition et on leur fera connaitre les avantages qu'offre le vendeur.
S'adresser à M. Benoit, facteur d'instrumens, rue Royale, entre Orléans et Ste-Anne, No. 215, maison de la fabrique. 12 janv—6,2ps

LE soussigné ayant fait sortir du bois une VACHE ROUGE et son suivant, prie la personne à qui ils appartiennent de venir les reclamer chez lui au bas de la rue de la Commune, vis-à-vis du Nouvel Hôpital.
12 janv—3 P. HENO jr.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
F DUFOUR & FRERES ont transporté leur magasin, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse, maison de Mr. Cavelier. 24 déc—1m

CIGARRES—78,000 cigarres supérieurs de la Havane et Traboucos, en débarquement du brick Phenix et à vendre par WILLIAM G HEWES & co,
3 janv rue de Chartres, no 13.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu le Mercredi 21 du courant, à la Bourse d'Hewlett, à midi.

SAM, jeune nègre de 18 ans, actif, intelligent, parlant français et anglais, et depuis long-temps dans le pays. Il est plâtrier et peintre de maison passable, ayant travaillé pendant 6 ou 7 mois avec son maître plâtrier de profession. Il est de plus très bon conducteur de cabriolet, et sera vendu avec pleine garantie, excepté qu'il s'est absenté une fois de chez son dernier maître.

Conditions de la vente: 8 mois de crédit en un billet portant hypothèque et endossé à satisfaction. Acte de vente chez Y. Lewis notaire public, aux frais de l'acquéreur. 20 janv

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SUCCESSION de feu Nathaniel Emerson—Il sera vendu en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, le jeudi 29 du courant, à 4 heures de l'après midi, au magasin ci-devant occupé par le défunt, no 30, rue Gravier; 129 caisses vin, excellent et ayant droit au drawback; 45 milliers cigares; 45 barils porc; 530 rames papier à enveloppe, et un comptoir. Conditions—comptant.
20 janv

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu le vendredi 23 du courant, à 4 heures de l'après midi, à l'encoignure des rues Natchez et Magasin: environ 1500 gallons huile de baleine, première qualité, sauvés du naufrage de la goelette Napoléon, qui a fait naufrage, étant à fournir de l'huile au phare de la pointe du sud, à l'embouchure du Mississippi. Aussi:—la goelette telle qu'elle se trouve, avec ses voiles et ses apparaux, et 2 esquifs sauvés du dit naufrage. La goelette est encore à la pointe du sud. Le tout à vendre pour le compte de qui il appartiendra. Conditions, à la Vente.
20 janv

PAR J LE CARPENTIER.

IL sera vendu le 23 du courant, à midi précis, à la Bourse Hewlett: la mulâtresse Rose, âgée de 20 à 21 ans, créole, fine couturière, bonne domestique de maison, s'entendant parfaitement a soigner les enfans ainsi que les malades, parlant anglais et français. Garantie des vices et maladies prévus par la loi, à l'exception du marronage.

Conditions: un an de crédit en billet endossé à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
20 janv

VENTE PAR LE REGISTER—Par décret de la cour des Preuves—Il sera vendu le jeudi, 22 janvier, à midi, à la Bourse de Hewlett, un terrain dans la rue de la Douane, entre Bourbon et Royale, dans le voisinage de la Nouvelle Bourse, ayant 30 pieds sur 90, mesure française, ce terrain est contigu à celui de Madame Cammack.

Conditions: Un quart au comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

De plus,—4 domestiques de maison.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction.

Pour plus amples renseignemens voyez l'Abeille et le Louisiana Advertiser, sous le titre de vente par C Watts.
19 déc—4

Vente remise.
PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu le mardi, 28 janvier, à la Bourse de Hewlett, à midi, les propriétés de grande valeur, comme suit:

1o. un terrain situé rue Royale, entre Quartier et Hôpital, mesurant 29 pieds de face à la rue Royale, sur 120 pieds de profondeur, ensemble la maison et la cuisine sur le dit terrain, la maison est le no 375.

Un autre terrain au faubourg Marigny, dans la rue Moreau, entre la rue des Champs Elysées et des Français, ayant 50 pieds de face à la rue Moreau, sur 120 pieds de profondeur.

Un autre terrain au faubourg Franklin, dans l'ilet 56, no 11, à l'encoignure de la rue Marigny et St. Jean Baptiste, ayant 39 pieds 8 pouces de face à la rue Marigny, sur 120 à la rue St. Jean Baptiste, ensemble une bonne maison à quatre appartemens, galerie, cabinets et cuisine et autres dépendances.

Un autre terrain contigu au précédent, no 13, ayant 40 pieds de face à la rue Marigny, sur 120 pieds de profondeur, ensemble une écurie bâtie sur le dit terrain.

Le tout sera vendu à 6, 12, et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'au parfait paiement. Les actes de vente seront passés chez Gustave Le Gardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs. Voyez les plans à la Bourse.
19 janv—11

PAR J. B. BLACHE

IL sera vendu mercredi, 21 du courant, à 10 heures du matin, à son encan, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra, une quantité de caisses de Savon No. 1; 5 balles Coton écru à draps; 20 do. do. do. Onaida; 10 do. do. écru pour chemises du partie d'une caisse de coton blanc pour chemises; le tout importé et avarié à bord du brick Stranger, capitaine Soule, venant de New-York. 19 janv

PAR H. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 novembre dernier, à la requête de L. Ferrand, fils, syndic des créanciers de Jn. Fleming, il sera vendu, Lundi 16 février prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, les propriétés suivantes abandonnées par ledit débiteur à ses créanciers, savoir:

1. WAVNA, mulâtre d'environ 27 ans, ensemble GUINNY, griffonne d'environ 24 ans, et leur enfant William, de 2 ans.

Conditions: Les 3 esclaves sus-nommés seront vendus ensemble à 2 ans de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement.

2. UNE HABITATION située dans la paroisse d'Iberville, rive droite du fleuve, distance de 30 lieues de la ville de la Nouvelle Orléans, ayant 8 arpens de face, formant environ 980 arpens de superficie avec une double concession incomplète, établie en sucrerie avec machine à vapeur, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; ainsi que 14 Charrues, 7 Charrettes et un Diable, Pioches et autres outils, 3 Chevaux, 8 paires de Bœufs, 2 Vaches à lait et un troupeau de 28 moutons.

Il y a de plus sur l'habitation une étendue de 150 arpens de terre ouverte, préparés pour la culture du coton, et une grande quantité de fourage en grenier, pour la nourriture des animaux de l'habitation; et toute la quantité de terre sus-mentionnée formant la totalité de la susdite habitation, est couverte de bon bois de frêne, et est cultivable.

Plus, les 4 esclaves ci-après nommés;

GIL,	nègre âgé d'environ		25	ans.
JERRY,	do do	do	27	"
SAMM,	do do	do	28	"
TERRA,	do do	do	25	"

De plus, environ 60 arpens de cannes emmatelassées.

Conditions: La susdite habitation comptant, les 4 esclaves désignés ci-dessus, payables aussi comptant.

N. B. Les actes de vente seront passés devant Ls. Ferraud, notaire, aux frais des acquéreurs. 13 janv—25

PAR P. A. GUILLOTTE.

Il sera vendu le Vendredi 23 janvier, à 10 heures du matin, rue des Remparts, No. 182, presqu'en face de la place, 13 BEAUX MULETS DU MEXIQUE, dernièrement arrivés.

Conditions: au moment de la vente. 19 janv—5f.

PAR P. A. GUILLOTTE.

Mardi 20 du courant, il sera vendu au Ferry de M. Bosque de l'autre bord du fleuve à midi précis. Quinze VACHES laitières, avec et sans leur suivante; cette vente sera positive. 15 janv—4

A LOUER.

La maison no 29, rue de la Levée, faubourg Marigny. Possession peut en être donnée immédiatement. S'adresser à Mde Veuve Poultney, encoignure Royale et St. Philippe. 15 janv—3

A Louer Immédiatement.

QUATRE appartemens et cuisine situé au coin des rues de Chartres et St. Louis, au premier étage. S'adresser à M. Louis, à l'ancien magasin de de MM. Hyde & Goodrich. 17 janv—1m

FARINE ET WHISKEY.—600 Barils Farine; 50 barils Whiskey rectifié, en débarquement; &c. A vendre par ORAIN & MIGNON,
16 janv Rue de la Nouvelle Levée, No. 7.

LE DR. MAC-MAHON a transporté son atelier, au No. 178, rue la Douane, entre les rues Bourgogne et Remparts. 25 nov—2 m

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, 3 janvier 1835.

A une assemblée du comité tenue le 2 du courant,
Thos. Banks,
William McCawley,
J H Field,
Jules Le Blanc,
Michael Maher,
Thos Toby,
Maunsel White,

Thos. Toby fut unanimement élu président de la compagnie en remplacement de M. Peter Laidlaw, qui a résigné.

Toutes personnes ayant des réclamations contre le bureau, sont priées de les présenter pour liquidations.
3 janv S H TURNER, secrétaire.

AVIS.
UNE négresse nourrice à louer. S'adresser rue des Remparts no 59, entre Douane et Bienville.
15 janv—6 GEORGE HENON.

A VENDRE—Des actions de la Banque du Canal, par
15 janv ED GOTTSCHALK, courtier.

450 SACS CAFE fin vert et 150 milliers cigarres de la Havane, en magasin, et à vendre par
16 janv J PRATS & FILS.

CAFE DE PORTO RICO—190 sacs, première qualité, en debarquement de la goelette Callao et à vendre par TOURNE & BECKWITH,
15 janv Nouv lle Levée, no 28 et 29.

E GOTTSCHALK, Courtier, rue de Chartres, no 19—billets escomptés, actions de banques et autres, monnoie dépréciée, achetés et vendus. 10 janv